n°09/2020
7 avril 2020

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE
46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS
Email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr Tel. : 06 03 96 76 28
http://www.ccrf-force-ouvriere.fr

INFO CCRF RMATIONS

Audioconférence DGCCRF / OS du 7 avril 2020

Une cinquième conférence téléphonique DGCCRF / Organisations syndicales (OS) s'est déroulée ce matin 7 avril à 10 H, présidée par Mme Beaumeunier.

Le syndicat **CCRF-FO** était représenté par Françoise LAGOUANERE.

Congés forcés !

Par message du lundi 6 avril, le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique (**DGAFP**) a adressé aux secrétaires généraux et directeurs des ressources humaines de l'ensemble des Ministères une **instruction précisant les orientations retenues en matière de gestion des congés**.

Cette instruction précise deux points au regard du calendrier des congés de printemps :

1. **Les chefs de service disposent de la compétence pour organiser le travail en période de continuité d'activité et la prise de jours de congés par les agents.**
2. **Les congés posés et validés par le chef de service correspondant à tout ou partie de la période de confinement doivent être maintenus sous réserve des nécessités du service.** Ils pourront en particulier être conduits à annuler les congés posés, notamment si l'agent se trouve, pendant la période de confinement, en situation de travail (intégration au plan de continuité d'activités, télétravail indispensable au bon fonctionnement des services, etc.).

CCRF-FO dénonce le caractère punitif d'une telle mesure, qui s'ajoute à la non-rétroactivité sur le jour de carence et à l'inflexibilité de l'Administration sur la génération de RTT par les ASA.

La DGCCRF appliquera cette doctrine au cas par cas au niveau de l'Administration Centrale.
Au niveau des DIRECCTE et des DDI, la gestion du temps de travail est déconcentrée … ce qui signifie que la mise en œuvre de l'instruction échappe aux compétences de la DGCCRF.

CCRF-FO a fait remarquer que, outre des applications différenciées en fonction des structures de rattachement, une telle mesure allait pénaliser les agents de la zone C qui, notamment en DDI, ont été amenés à déposer leurs congés très en amont de la mesure de confinement compte tenu des délais contraints de dépôt de congés.

Calendriers de gestion RH

✓ **Mutations**
- Décalage d'une semaine, avec publication du tableau le 1er avril.
- Le tableau a été adressé individuellement sur les BAL pro des agents concernés, qui ont 15 jours pour réagir.
- La publication des tableaux est prévue le 30 avril.

✓ **Formation initiale – Sortie Ecole**
- Les postes en sortie d'Ecole devraient être connus le 18 mai.
- L'hypothèse de travail est que les stagiaires pourront revenir à l'ENCCRF le 18 mai…. Mais rien n'est moins sûr puisque cela dépendra de la date du déconfinement….
- Un important décalage pourrait avoir des conséquences sur la titularisation.
- Les IP seront nommés au 20 avril, quelle que soit la date de début de scolarité.

✓ **Concours**
- L'ordonnance Fonction Publique n° 2020-351 concernant l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire prévoit un allègement des épreuves et de leur nombre.
- Les épreuves concernant les concours DGCCRF (principalement catégorie A) ne se tiendront pas avant juin, voire juillet.

Masques pour les agents DGCCRF en DDI

- 10 OOO masques destinés aux agents DGCCRF ont été répartis sur les DDI (via les DDFIP).
- Il ressort des premières remontées des agents que ces masques seraient mutualisés avec les agents DGAL dans certaines DDI…

Habilitation GHA

- Le Décret n° 2020-396 du 4 avril 2020 relatif au régime du contrôle des prix de vente des gels hydro-alcooliques dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, visant à rétablir l'habilitation des agents DGCCRF, a été publié.
- La validité des constats opérés entre le 23 mars et le 4 avril n'est néanmoins pas clairement acquise. Mme BEAUMEUNIER estime toutefois que les procédures engagées doivent être maintenues….

Contrôles à distance sur internet

- Un vade-mecum apportant des précisions techniques, rédigé par le SNE, a été adressé aux services.
- L'aspect sécurité des contrôles opérés depuis un ordinateur personnel est relancé suite à plusieurs incertitudes.
-

Contrôles hors habilitations CCRF réalisés à la demande des Préfets

- Certains Préfets exigent la participation d'agents DGCCRF à des opérations de contrôles interministérielles. M. SCHWOB estime que cela ne pose aucun problème puisque c'est l'unité de l'action de l'Etat qui prévaut…
- Certains contrôles réalisés par les agents DGCCRF à la demande des Préfets ne le sont pas dans un cadre interministériel, tels que le contrôle du respect des gestes barrières sur les marchés. Pour Mme BEAUMEUNIER, dans la mesure où aucune sanction n'est prévue, ce type de contrôles ne pose aucun problème juridique et entre dans le cadre de la coopération entre services.

Signal Conso

CCRF-FO a fait remarquer que :

- Le site internet Signal Conso indiquait que le délai de transmission des signalements aux entreprises était fortement allongé…. Est-il allongé ou la transmission est-elle supprimée ?
- La transmission par courrier adressé aux entreprises était très chronophage et peu en phase avec la modernité revendiquée par la DGCCRF.

L'Administration a indiqué que :

- Dans le cadre des difficultés liées au Covid-19, le service était effectivement perturbé, mais qu'un dispositif avait été mis en place : les courriers sont adressés à la DGFIP, qui assure l'envoi au professionnel.
- Le courrier n'était adressé que la première fois à l'entreprise sous format papier, à l'adresse déclarée sur la base SIRENE. Les entreprises qui ont déjà un compte activé reçoivent les signalements par email.

CNRP

Une audioconférence spécifique sera prochainement organisée sur le sujet.

Prochaine audioconférence DGCCRF : mardi 14 avril à 10H

Continuez à nous faire remonter les informations relatives aux problèmes auxquels vous vous trouvez confrontés.

Bon courage à toutes et tous !